

« Prix 2007 de thèse de droit social » L'UIMM s'investit dans la recherche universitaire

Depuis la création du Prix de thèse de droit social, il y a 16 ans, l'UIMM favorise le développement de la recherche universitaire dans une discipline à laquelle elle est traditionnellement attachée et qui revêt une importance déterminante dans son activité quotidienne au service des entreprises des industries de la métallurgie.

Fidèle à son rôle de pilote en matière de droit social, l'UIMM récompense chaque année une thèse de doctorat portant sur un sujet de droit du travail ou de droit de la sécurité sociale.

L'apport théorique de la thèse primée tient compte des problèmes concrets auxquels sont, aujourd'hui, confrontées les entreprises, notamment industrielles.

Le Prix 2007 de thèse de droit social a été décerné par un jury composé de :

- Monsieur le Professeur Philippe Langlois, Université Paris X,
- Monsieur le Professeur Bernard Teyssié, Université Paris II,
- Monsieur le Professeur Pierre-Yves Verkindt, Université Lille II,
- Madame Dominique Castera, Directeur des ressources humaines du groupe SAFRAN,
- Madame le Bâtonnier, Dominique de la Garanderie,
- Monsieur Dominique Allix, Avocat général à la chambre sociale de la Cour de Cassation.

Deux thèses ont été primées cette année.

La première a été soutenue le 28 novembre 2006 à l'Université de Lille II par Alexandre Barège. Réalisée sous la direction du professeur Bernard Bossu, elle porte sur « L'éthique et le rapport de travail ».

La seconde a été soutenue le 27 avril 2007 à l'Université de Paris II par Guillaume Saincaize. Réalisée sous la direction du professeur Bernard Teyssié, elle porte sur « Les mises à disposition des salariés ».